



Influence de la plainte sur le casier judiciaire

Par **marcel96000**, le **23/02/2008 à 10:58**

bonjour, j'ai été arrêté récemment par la police pour une altercation avec les vigiles d'une boîte de nuit. J'ai été en garde à vue pendant 8h. Les vigiles ont porté plainte contre moi le 22 février 2008. Moi je n'est pas porté plainte contre eux. Et le 23 février, ils enlèvent la plainte. Je voudrais savoir si mon casier judiciaire sera a nouveau vide. Merci de me répondre le plus rapidement possible. Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **23/02/2008 à 17:51**

Bonjour. Ce sont les condamnations qui figurent sur le casier judiciaire pas les plaintes. Donc tout dépend, si vous allez être poursuivi par le procureur de la République et condamné.